

FGAR

Fonds de garantie
des crédits aux PME

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat

Présentation du FGAR Et ses Modalités de Fonctionnement

SOMMAIRE

1. La problématique du financement de la PME
2. La Présentation du FGAR
3. La Garantie financière FGAR
4. L'innovation et l'apport du FGAR

Problématique du Financement de la PME

- ➔ Faiblesse des fonds propres ;
- ➔ Absence ou insuffisance des sûretés à présenter à la banque ;
- ➔ Coût élevé de gestion des petits montants;
- ➔ Taux de sinistralité élevé de 25 à 30% surtout pour la création et durant les trois premières années d'exercice ;
- ➔ Faible taux de récupération des garanties mises en jeu d'une moyenne de 30 à 40% et avec des délais très longs qui peuvent atteindre plusieurs années.

Présentation du FGAR



Création

par le décret N° 02-373 du 11/11/2002 en application de la loi d'orientation sur les PME.

Le FGAR est opérationnel depuis **Avril 2004** .



Mission :

Faciliter aux PME l'accès aux financements des projets d'investissements par l'octroi des garanties

1- Garantie FGAR

Les types d'investissements concernés :

- ➔ Création d'entreprises
- ➔ Extension d'entreprises
- ➔ Rénovation des équipements

Les projets éligibles

Toutes les entreprises manufacturières et de services connexes .

Cependant, la priorité est donnée aux PME présentant des projets répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- ☞ Fabrication de biens ou offre de services inexistantes en Algérie ;**
- ☞ Contribution au maintien ou à la création d'emplois ;**

Les projets éligibles (suite)

- ➡ Réduction des importations et/ou
Accroissement des exportations ;
- ➡ Contribution au développement
régional du pays ;
- ➡ Innovation, soit par la technologie ou
le savoir faire .

Les projets non éligibles

- ➔ Projets des entreprises ne répondant pas à la définition de la PME définie par la loi d'orientation n°01-18 du 12 décembre 2001 ;

Soit les entreprises qui ne peuvent être classées comme PME :

- Celles ayant des effectifs dépassant 250 employés,
- Un actif excédant 500 MDA
- Et un Chiffre d'Affaires de plus de 2 milliards de DA

Les projets non éligibles

- Institutions financières ;
- Agences immobilières ;
- Refinancement d'une dette antérieure ;
- Commerces ;
- Projets polluants.

Modalités et Conditions d'octroi de la garantie

1. Garantie FGAR :

F

☞ Quotité : 10 % à 80 % du financement

G

☞ Montant minimum de la garantie : 4 MDA

A

R

☞ Montant max. de la garantie : 50 MDA

Modalités de la garantie

F

G

A

R

➡ **Apport personnel**

➡ **Durée maximale de la garantie :**

- 07 ans pour les crédits d'investissement classiques
- 10 ans pour le crédit –bail (crédit leasing)

➡ **Taux d'intérêt du financement :** fixé par la banque;

➡ **Sûretés :** La garantie FGAR vient en complément des garanties fournies par l'emprunteur à la banque

Les Banques Conventiionnées

- ➡ La B D L
- ➡ La B N A
- ➡ La B A D R
- ➡ La B E A
- ➡ La C N M A
- ➡ La C N E P
- ➡ LE CPA
- ➡ La Sofinance
- ➡ La Gulf Bank
- ➡ La Natexis Bank
- ➡ La Housing Bank
- ➡ La Soc. Gén. -Algérie
- ➡ Al Baraka Bank- Algérie
- ➡ Trust Bank
- ➡ BNP PARISBAS EL DJAZAIR

Le FGAR par les chiffres (Au 15/11/2007)

☞ Total des garanties accordées : 233

dont :

130 FGAR (63%) et 103 EDPME (37%)

☞ Total des Engagements : 6 197 920 119 DA

dont :

FGAR : 2 176 361 565 DA (35 %)

MEDA : 4 021 558 555 DA (65 %)

☞ Nombre d'emplois à créer : 13 087

La garantie de projets d'innovation

Le FGAR accorde une importance particulière à soutenir le financement de l'innovation en accordant un niveau de garantie maximum des risques découlant des crédits bancaires finançant les entreprises réalisant des projets d'investissement dont l'apport technologique est avéré.

La garantie de projets d'innovation

Le FGAR a inscrit l'élément d'innovation
comme prioritaire dans le traitement des
demandes de garantie financière

La garantie de projets d'innovation

Le FGAR dans sa relation avec les banques et établissements financiers privilégie le montage financier en incluant le capital risque pour le financement des projets innovateurs

La garantie de projets d'innovation

puisque les banques «de part le monde »
sont frileuses pour financer à elles seules
les projets de création qui représentent
des risques élevés

La garantie de projets d'innovation

Le FGAR a effectivement octroyé des garanties au profit des banques finançant plusieurs projets de création utilisant de procédés technologiques innovateurs dans différents secteurs :

- ✓ Pharmaceutique
- ✓ Industrie de recyclage
- ✓ Nouvelles technologies

La garantie de projets d'innovation

Dans le secteur des nouvelles technologies, nous pouvons citer la SARL LOGIQUE ELECTRIQUE ALGERIE qui est une entreprise spécialisée dans la fabrication des panneaux solaires photovoltaïque, production électronique et solution pour les système de sécurité, l'éclairage public et domestique, et plusieurs autres produits.

La garantie de projets d'innovation

Concernant le secteur pharmaceutique, nous citons l'entreprise KING DIAGNOSTIQUE, une entreprise qui s'est spécialisée dans la production de tests de diagnostic rapide, notamment les tests de dépistage de drogues et de grossesse.

FGAR

Fonds de garantie
des crédits aux PME

Merci de votre aimable attention

WWW.FGAR.DZ